



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 09 Avril 2024  
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

**Délibération n°** N° D2024-66

**Objet** DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU F.D.A.L 2024 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

**Exposé des motifs:**

Le projet de nouvelle gendarmerie avait été validé sur son principe et son implantation par les élus lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020. Le 13 juin 2023 le conseil municipal a autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Le marché de maîtrise d'œuvre ayant été attribué pour un montant de 838 320 € HT, la procédure d'appel d'offre est programmée en fin d'année 2024 et le démarrage des travaux en début d'année 2025.

Le projet sera réalisé conformément au référentiel des besoins transmis après l'agrément ministériel et comprend des locaux de services et techniques (LST), 27 logements au profit des personnels de la brigade territoriale autonome de VENELLES et peloton motorisé de MEYRARGUES.

En 2023 la commune a sollicité le département dans le cadre du fonds départemental au développement local (F.D.A.D.L) pour l'acquisition du terrain d'assiette du projet auprès de l'EPF PACA.

Le département a accordé son aide à hauteur de 60 % au titre d'une aide exceptionnelle à l'investissement.

Cette année elle sollicite le département dans le cadre du FDADL pour financer la maîtrise d'œuvre.

**Le plan de financement serait le suivant :**

Dépenses	838 320 € HT
Département FDADL (60% dépenses subventionnables 600 000 HT)	360 000 €
Commune	251 496 €
Métropole	226 824 €

**Visas :**

**Où l'exposé des motifs rapportés ;**

- Vu le code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 2020-148 du 17 décembre 2020 ;
- Vu la délibération n° D2023-083 en date du 13 juin 2023 ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération.
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Maire de Venelles,**

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, <b>Philippe SANMARTIN</b>
Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20240411-dm2024_0066-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	